ÉA

ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

POLITIQUE TARIFAIRE

Classification de la politique	Politique financière
Adoption	Conseil d'administration 5 septembre 2019 (1920-CA-026) 28 janvier 2021 (2021-CA-064) 28 mars 2024 (2324-CA-073) 27 mars 2025 (2425-CA-073) 26 mars 2026 (2526-CA-080)
Entrée en vigueur	Version 01 – 1er avril 2020 Version 02 – 1er avril 2021 Version 03 –1er avril 2024 Version 04 – 1er avril 2025 Version 05 – 1er avril 2026
Responsable de l'élaboration et de la révision de la politique	Comité d'audit
Responsable de l'application de la politique	Direction générale
Révision de la politique	Au besoin, minimum annuellement

© Ordre des évaluateurs agréés du Québec, 2026
Tél. : 514 281-9888 / 1-800-982-5387
Téléc. : 514 281-0120
www.oeaq.qc.ca

Toute reproduction d'une partie quelconque de ce document par quelque procédé que ce soit est strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Table des matières

Objectifs **4**

1. Admission et accès à la profession **5**

1.1. Admission 5

1.2. Programme de formation professionnelle 5

1.3. Examen d'admission 5

2. Formation et développement professionnel **6**

2.1. Programme de formation continue 6

2.2. Inspection professionnelle 6

2.3. Autres frais 6

3. Services aux membres et administratifs **7**

3.1. Cotisations et inscription au tableau 7

3.2. Divers 7

3.3. Cessation d'exercice 7

3.4. Réinscription au tableau de l'Ordre 8

4. Publications, publicité et sollicitation **8**

4.1. Offres d'emploi 8

4.2. Publicité 8

5. Frais règlementaires **9**

5.1. Accès à l'information 9

Objectifs

Cette politique de tarification mise en place par l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (ci-après, « l'Ordre ») s'adresse notamment aux membres et candidats à l'exercice de la profession faisant appel à l'Ordre pour différents services.

La mise en place d'une telle politique permet à l'Ordre d'évaluer la pertinence de ses tarifs pratiqués en comparaison aux autres ordres, de favoriser la maîtrise de ses budgets et de prôner l'équitabilité envers ses clientèles.

Les tarifs mentionnés dans ce document ne comprennent pas les taxes applicables. Les taxes de vente (TPS et TVQ) doivent être ajoutées aux tarifs mentionnés à la politique, lorsqu'applicables. Ces frais apparaîtront sur les factures qui seront émises pour chaque service offert.

À l'exception des factures de cotisation annuelle des évaluateurs agréés, les factures émises par l'Ordre sont payables dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de celles-ci. Les frais d'intérêt sur un solde impayé de plus de 30 jours sont de 2% (mensuel).

À noter que cette politique tarifaire peut faire l'objet d'une révision en tout temps. Elle sera mise à jour en conséquence et disponible sur le site internet de l'Ordre.

1. Admission et accès à la profession

1.1. Admission

Services	Tarif
Demande d'équivalence – Ouverture et étude de dossier	262 $
Équivalence : demande de prolongation	105 $
Demande d'admission	84 $
Cotisation stagiaire	367 $
Demande de permis par réciprocité	105 $
Réinscription au registre des stagiaires	84 $
Accord de reconnaissance mutuelle France-Québec	262 $
Admission tardive	105 $

1.2. Programme de formation professionnelle

	Stagiaire et étudiant	Membre	Non-membre
Frais de formation / jour	205 $	236 $	289 $
Frais d'annulation	Des frais administratifs correspondant à 10% des frais d'inscription sont retenus en cas de changement ou d'annulation d'une inscription avant d'avoir consulté le matériel. Pour les formations en personne, aucun remboursement moins de 48 heures avant la séance.		
Matériel pédagogique uniquement	75% des frais totaux de la formation		
Frais de retard d'inscription	53 $		

1.3. Examen d'admission

Services	Tarif
Examen d'admission	
Partie écrite - méthodes	341 $
Partie orale	236 $
Partie obligations professionnelles	236 $
Demande de révision	210 $
Consultation de l'examen	79 $
Dépôt tardif de tous documents soumis après la date limite	79 $
Frais de retard inscription à l'examen	105 $

2. Formation et développement professionnel

2.1. Programme de formation continue

Services	Tarifs
Formations, activités spéciales et congrès	Variable selon le type d'activités, les modalités et le statut du participant
Frais d'annulation	Des frais administratifs correspondant à 10% des frais d'inscription sont retenus en cas de changement ou d'annulation d'une inscription avant d'avoir consulté le matériel. Pour les formations en personnes, aucun remboursement moins de 48 heures avant la séance.
Matériel pédagogique uniquement	75% des frais totaux de la formation
Retard dans la production des attestations de formation continue	157 $

2.2. Inspection professionnelle

Services	Tarif
Visite de suivi – comité d'inspection professionnelle	787 $
Inspection à la suite d'une demande d'enquête du syndic ou du CA	787 $
Retard dans la production du Guide d'auto-évaluation (GAE)	787 $

2.3. Autres frais

Services	Tarif
Stage de perfectionnement	787 $
Examen lié au stage	Voir section 1.3
Demande de levée de limitation d'exercice	787 $

3. Services aux membres et administratifs

3.1. Cotisations et inscription au tableau

Services	Tarif
Cotisation régulière (décision annuelle du Conseil d'administration)	1 021,50 $
Cotisation Conseil interprofessionnel du Québec	Déterminée par le CIQ
Cotisation Office des professions	Déterminée par l'OPQ
Frais d'administration	27 $
Paiement en deux versements	25 $
Frais de retard – production de déclaration annuelle ou paiement de cotisation après la date limite.	157 $
Cotisation congé parental ou congé de maladie	50% de la cotisation régulière
Cotisation évaluateur agréé à la retraite	20% de la cotisation régulière
Inscription – Exercice en organisation	315 $
Mise à jour annuelle – Organisation	105 $
Mise à jour – modification majeure (fusion, etc.)	210 $
Frais de retard – Déclaration annuelle des sociétés	157 $

3.2. Divers

Services	Tarif
Signature Notarius – Adhésion – Émission ou réémission*	99 $
Signature Notarius – Frais annuel*	195 $
Révocation et réémission pour bris de sécurité	157 $
Attestation d'inscription	105 $
Frais d'intérêt mensuel sur un solde impayé	2 %
Frais – Paiement retourné ou refusé	53 $
Copie de facture	5 $
Duplicata de permis	53 $
Attestation de statut de membre (ex. pour l'obtention du titre AACI)	105 $

*Sujet à changement sans préavis

3.3. Cessation d'exercice

Services	Tarif
Cession de dossier temporaire	30 $ par boîte de type archivex par année Ou 5 $ par Go par année minimum 500 $
Cession de dossier définitive	150 $ par boîte de type archivex pour 5 ans Ou 25 $ par Go pour 5 ans minimum 1 000 $

3.4. Réinscription au tableau de l'Ordre

Durée de l'absence au tableau	Tarif
Moins de 2 ans	Frais de réouverture : 236 $ Arrérage des cotisations annuelles antérieures Cotisation de l'année en cours Contribution obligatoire à l'Office des professions pour l'année en cours
Entre 2 et 5 ans	Frais de réouverture : 367 $ Arrérage des 2 dernières cotisations annuelles antérieures Cotisation de l'année en cours Contribution obligatoire à l'Office des professions pour l'année en cours Formation professionnelle à la charge du demandeur
5 ans et plus	Frais de réouverture : 367 $ Arrérage des 2 dernières cotisations annuelles antérieures Cotisation de l'année en cours Contribution obligatoire à l'Office des professions pour l'année en cours Formation professionnelle à la charge du demandeur Examen d'admission (voir la section 1.3)

4. Publications, publicité et sollicitation

4.1. Offres d'emploi

Voir frais détaillés sur la page https://oeaq.qc.ca/emplois/

4.2. Publicité

Services	Tarif
Par courriel Tarif organisme partenaire	2,00 $/adresse 300 $
Infolettre – Bannière	variable
Logo et hyperlien sur le site internet de l'Ordre et LinkedIn	210 $/mois
(sujet à approbation – non disponible aux membres, sauf pour le congrès)	
Envoi postal – Individuel	2,25 $/adresse
Envoi postal – En partage	1,25 $/adresse
Envoi de l'OEAQ	1,00 $/adresse
25 $ supplémentaires pour sélection de nom	
Étiquettes sur enveloppes timbrées et cachetées	0,50 $/adresse

5. Frais règlementaires

Tous les frais résultant d'une négligence d'un membre à donner suite aux avis de l'Ordre en matière de règlementation seront facturés aux membres.

5.1. Accès à l'information

Aucun frais ne peut être demandé jusqu'à concurrence de 6,45 $.

Services	Tarif
Feuille de papier	0,32 $ / page
Photographie	6,45 $
Photographie format 8 x 10 po	5,10 $
Photographie format 5 x 7 po	3,95 $
CD/DVD	13,00 $
Clé USB	20,00 $
Document informatisé	22,50 $/heure

ÉA

ORDRE DES
ÉVALUATEURS
AGRÉÉS DU
QUÉBEC

1460-1050 côte du Beaver Hall,
14e étage

Montréal, Québec

H2Z 0A5

Courriel : oeaq@oeaq.qc.ca
Tél. : (514) 281-9888
Tél. : 1 800 9VALEUR
Fax : (514) 281-0120